

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 51/2022

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
Rue d'Oudezeele – Sté DS Littoral

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 17/02/2022 – de Mme BUI Morgane– de la Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE.

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité pour des travaux ENEDIS urgence en chaussée fermeture 1 journée sur la durée pour la réfection – rue d'Oudezeele (à hauteur du n° 606) ;

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera restreinte avec un empiètement sur chaussée et limitée à 30km/h, rue d'Oudezeele (à hauteur du n° 606), pour des travaux Enedis en chaussée, à partir du 15/02/2022 pour une durée d'intervention des travaux de 45 jours calendaires.

ARTICLE 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE, chargée des travaux, mettra en place la signalisation nécessaire.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – e-mail : voirie.dunkerque@lenord.fr –
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr
- Mme BUI Morgane– de la Sté DS Littoral – 26 rue de l'Abbé Grégoire – 59760 GRANDE-SYNTHE - e-mail : morgane.b@ds-littoral.fr

Fait à HERZEELE, le 21 février 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE
PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 21 février 2022

Le Maire,
S.FRANCKE

